



REÇU
Par Alfr Christian, 15:58, 05/03/2021

Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 5 mars 2021

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à Monsieur le **Ministre de l'Économie** et à Monsieur le **Ministre de l'Aménagement du territoire** concernant **la zone d'activité économique « Koibestrachen » projetée à Dudelange.**

Le 26 février 2021, le Gouvernement a présenté les nouveaux plans directeurs sectoriels, dont notamment le plan directeur sectoriel « zones d'activités économiques » (PSZAE).

Selon le PSZAE, une nouvelle zone d'activité économique (ZAE) est projetée au nord de Dudelange au lieu-dit « Koibestrachen » pour des entreprises actives notamment dans le domaine des « Technologies de la Santé » et les « Technologies de l'Information et des Communications ».

Notons que le Grand-Duché compte désormais 136 entreprises actives dans les technologies de santé, un secteur que le Gouvernement entend développer selon son accord de coalition.

Dans ce contexte, je voudrais avoir les renseignements suivants de la part des Ministres :

- 1. Tenant en compte la proximité de la ZAE projetée avec le Laboratoire National de la Santé, le Gouvernement entend-il favoriser prioritairement l'implantation d'entreprises actives dans le domaine des technologies de la santé dans la ZAE « Koibestrachen » projetée à Dudelange ? Quels sont le cas échéant les autres domaines d'activité économique qui y seront développés ?**
- 2. Quel est l'état d'avancement du développement de la ZAE précitée ? Y a-t-il déjà des projets d'implantation d'entreprises concrets ? Si oui, lesquels ? Endéans quel délai le développement de ladite ZAE est-il prévu ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Semiray Ahmedova
Députée



Luxembourg, le 14 AVR. 2021

Le Ministre de l'Économie
à
Monsieur le Ministre aux
Relations avec le Parlement

REÇU

Par Aiff Christian , 10:26, 14/04/2021

L-2450 LUXEMBOURG

Réf. : QP3788/SW-rg

Objet: Question parlementaire n°3788 du 5 mars 2021 de Madame la Députée Semiray Ahmedova

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse commune à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Pour le Ministre de l'Économie



Luc Decker
Conseiller

Dossier suivi par : Stéphanie Wagemans, tél : 247-88425 ; email : stephanie.wagemans@eco.etat.lu

Réponse commune de Monsieur le Ministre de l'Économie, Franz Fayot, et de Monsieur le Ministre de l'Aménagement du Territoire, Claude Turmes, à la question parlementaire n°3788 du 5 mars 2021 de Madame la Députée Semiray Ahmedova au sujet de la zone d'activité économique « Koibestrachen » projetée à Dudelange

Le plan directeur sectoriel « zones d'activités économiques » (PSZAE) ayant réservé 9,8 hectares de surfaces brutes pour une nouvelle zone d'activités spécifiques nationale « Technologies de la Santé et Technologies de l'Information et des Communications », l'Etat planifie actuellement la mise en œuvre du site en concertation avec la Ville de Dudelange, conformément à ce qui a été prévu par le PSZAE et au Plan d'Aménagement Général (PAG) de la Ville de Dudelange en cours de révision.

Puisque d'autres sites sont actuellement en plein développement en termes de création de synergies dans le domaine des technologies de la santé, en raison de l'agglomération de divers acteurs de taille dans ce domaine, le site de Koibestrachen n'est actuellement plus visé prioritairement pour l'implantation d'entreprises issues de ce domaine, mais plutôt de manière générale pour l'implantation d'activités liées à la recherche publique et axées sur la recherche appliquée, tout en associant le monde économique ancré sur le territoire régional.

Il est prévu de créer une entrée de ville de qualités urbanistique et architecturale élevées, développant prioritairement les technologies de l'information et des communications selon les principes d'une ville intelligente (« Smart city ») et de l'économie circulaire.

A ce stade, un bureau a été mandaté par le ministère de l'Économie en vue de l'organisation d'un processus de pilotage urbanistique, dans une logique de co-crédation circulaire, visant à faire participer les acteurs intéressés ainsi que la Ville de Dudelange à la planification du site. Parallèlement, mission a également été attribuée au bureau d'élaborer un concept urbanistique flexible et modulaire, permettant un développement du site par phases et suivant les besoins changeants.

La planification du site en étant actuellement à ses débuts, il n'y a à ce stade pas encore de projet concret d'implantation. Alors qu'il existe une réelle volonté politique de faire avancer le projet, il est escompté pouvoir développer une première phase du site au cours des 2 à 3 prochaines années, sachant qu'une grande partie des terrains appartient à des propriétaires privés.